Sujet : Re: Convention de mécénat du 24/10/2019 **De :** Dimitri Lerner <dimitri.lerner@kolabee.fr>

Date: 30/09/2020 à 17:52

Pour: airel <regis.leruste@free.fr>

J'abonde, si tu as les coordonnées de ton référent à la DGFIP cela pourra nous aider à y voir plus clair.

Merci, Dimitri Lerner, Président de kola**bee**

拳 Pensez aux associations, faites connaître kolabee. 🦤

Le mer. 30 sept. 2020 à 17:24, Dimitri Lerner < dimitri.lerner@kolabee.fr a écrit : Bonjour Régis,

Peux-tu m'adresser la réponse de la DGFIP ? Je serai heureux d'étudier minutieusement leur réponse et de répondre plus précisément.

Cordialement, Dimitri Lerner, Président de kola**bee**

拳 Pensez aux associations, faites connaître kola**bee**. 🦤

Le mer. 30 sept. 2020 à 13:43, airel <regis.leruste@free.fr> a écrit :

Bonjour Dimitri,

Dans le cadre d'une demande de reconnaissance d'intérêt général (rescrit fiscal) établi par A3C Presqu'île et adressée à la Direction régionale des Finances publiques des Pays de Loire et de la Loire-Atlantique, cette dernière a répondu en posant une série de questions dont une qui concerne Kolabee en particulier.

https://kolabee.eversign.com/document /0f36521583014799bdfa2465717655c7-0ef707fa68094c34abe14dedc8a4c198 /status

La question est la suivante :

"L'association réalise-t-elle et facture-t-elle des prestations à la SAS Kolabee et/ou à l'entreprise qui fournit un consultant ? Communiquer "un bon de livraison" tels ceux prévus dans la convention conclue avec la société Kolabee."

Je suis entrain de rédiger un projet de réponse et j'ai prévu concernant cette

1 sur 2 19/10/2020 à 15:23

question la formulation suivante :

A3C Presqu'île ne réalise pas et ne facture pas des prestations à la SAS KOLABEE et/ou à l'entreprise qui fournit un consultant.

A contrario, l'entreprise, qui fournit un consultant, réalise des prestations qui font l'objet d'un devis*. Ce devis est établi à l'issue des prestations.

Qu'en penses-tu?

Concernant un bon de livraison tels que ceux prévus dans la convention, dans la réalité, il n'y pas eu de bon de livraison.

En conséquence, je demande qu'en réponse à cet e-mail Kolabee s'explique sur ce point.

Cordialement.

Régis Leruste

Président d'A3C Presqu'île

*P.S. : Le devis précise le nombre de jours travaillés mais n'indique pas le détail des prestations réalisées.

2 sur 2 19/10/2020 à 15:23